



La lettre des Agrégés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N° 10
4 février 2015



Sommaire

- [Nouveau décret](#)
- [DGH](#)
- [Mouvement Inter](#)
- [Carrière](#)
- [Calendrier baccalauréat général et technologique](#)

NOUVEAUX DECRETS relatifs aux obligations de service et aux missions des enseignants exerçant dans les établissements du 2nd degré

Décrets 940 et 941-2014 du 20 août 2014

Les nouveaux décrets encadrant le statut des enseignants lycée/collège entrent en vigueur à la rentrée prochaine.

Principaux changements :

- Pondération de 1,1 pour toute heure faite en cycle Terminal, Général et Technologique (1ère et Terminale), avec un maximum d'une heure.
- Pondération de 1,25 pour toute heure faite en BTS. L'heure de chaire disparaît.
- Pondération de 1,1 pour toutes les heures faites en REP+.
- 1 h de décharge dès que le service est fait dans 2 communes différentes (qu'elles soient limitrophes ou non) ou sur 3 établissements.
- Les heures de laboratoire et de coordination sont désormais rémunérées en IMP.
- 6 h de cours devant plus de 35 élèves donne droit à une IMP annuelle de 1 250 euros.

Lire :

"Nouveau statut 2nd degré : les nouvelles indemnités " : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article789>

"Nouveaux statuts : quels changements pour la DHG 2015 ?" : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7555>

[Sommaire](#)

DGH

Les projets de DGH sont arrivés dans les établissements. Comme les années précédentes, elles font apparaître les heures postes et les HSA. Le CA devra voter la répartition de cette DGH.

Nouveauté à compter de la rentrée prochaine : les IMP (Indemnités pour Missions Particulières).

Ces IMP sont destinées à rémunérer des activités hors face à face (heure de labo, heure de Techno, maintenance réseau, coordination...). Certaines missions seront automatiquement indemnisées par des IMP et fixées par circulaire ministérielle qui n'est pas encore publiée. D'autres IMP seront réparties sous l'autorité des Conseils Pédagogiques qui devront déterminer quelles missions seront rémunérées et à quel taux. La décision du Conseil Pédagogique devra être présentée au CA, mais n'y sera pas soumise au vote.





Pour le SE-UNSA, dans la mesure où la circulaire ministérielle n'est pas encore sortie, il est prématuré de procéder à une répartition des IMP dans les Conseils Pédagogiques d'autant que la totalité des IMP par établissement n'a pas encore été donnée. De plus il faut attendre la circulaire ministérielle ; la répartition de la DGH (Heures postes/HSA) peut se faire indépendamment des IMP.

On peut déplorer le non respect des étapes de mise en place des IMP. Comment répartir des IMP en Conseil Pédagogique quand le Ministère n'a pas publié la circulaire encadrant cette répartition ?

Et que dire de l'enveloppe des IMP quasi inexistante qui ne permet pas pour l'heure de rémunérer les missions qui l'étaient jusque là en HSA, HSE ou décharge ? Même si le rectorat nous affirme qu'il y aura une seconde dotation, le SE-UNSA reste particulièrement vigilant pour que les promesses faites par le Ministère lors des négociations soient honorées et que la réforme du statut soit une avancée réelle et effective quant à la rémunération des missions hors face à face.

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés.

Lire l'article "IMP : pas de répartition dans la précipitation" : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7586>

[Sommaire](#)

MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE, encore un peu de patience



Le groupe de travail barème s'est réuni le jeudi 29 janvier. Nous sommes intervenus auprès de la DPE pour signaler des erreurs de barème ou pour faire prendre en compte des éléments de barème qui ne l'avaient pas été. Vous êtes nombreux à nous avoir confié le suivi de votre dossier.

Les adhérents du SE-UNSA ont été informés dès la fin du groupe de travail de leur barème officiel, incluant les éventuelles bonifications pour priorité médicale.

Les résultats du mouvement spécifique national seront connus entre le 2 et 6 février 2015. Ceux du mouvement inter du 4 au 12 mars 2015. Nos élus en CAPN vous informeront de votre résultat dès la fin des CAPN.

Pour les collègues qui ont besoin de modifier ou d'annuler leurs vœux, ou de faire une demande tardive, nous contacter le plus rapidement possible.

La date limite est fixée au 19 février 2015, pour des cas exceptionnels et très encadrés.

Quelques dates à retenir (sous réserve de modification) :

Lundi 9 mars 2015	09 h 00	SII
	11 h 15	Technologie
	14 h 00	Documentation
	14 h 30	Economie Gestion
	16 h 00	SES
	16 h 30	Arts plastiques
Mardi 10 mars 2015	17 h 00	Arts appliqués
	09 h 00	Lettres classiques Lettres modernes
	10 h 45	Philosophie
Mercredi 11 mars 2015	14 h 00	Mathématiques
	14 h 30	Sciences physiques SVT
Jeudi 12 mars 2015	09 h 00	Anglais
	10 h 30	Allemand
	11 h 30	Espagnol
	14 h 30	Education musicale
	15 h 00	Langues régionales
	15 h 30	Langues à faible diffusion
16 h 00	Italien	
	16 h 30	Histoire Géographie

[Sommaire](#)

CARRIERE

A cette période de l'année interviennent différentes opérations de gestion des carrières.

Pour les Professeurs :

- Avancement d'échelon : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article791>

- Accès à la Hors Classe : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article785>

- Notation Administrative : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article489>

Toutes informations et fiches de suivi syndical sur le site du SE-UNSA Bordeaux : voir liens ci-dessus.

[Sommaire](#)

Calendrier baccalauréat général et technologique

National et académique session 2015 : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid79659/baccalaureat-general-technologique-epreuves-anticipees.html#Calendriers>

[Sommaire](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au Comité Technique Académique (C.T.A.)	Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants
Liza MARTIN	L.P. La Morlette à CENON Elue à la CAPA des agrégés et FPMA	Anne MARCHAND	LPO Albert Claveille à PERIGUEUX Elue à la CAPA des agrégés et FPMA
Evelyne BRUN	Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des certifiés et FPMA	Patricia ESCAPIL	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés et FPMA
Evelyne FAUGEROLLE	Collège Les Lesques à LEPARRE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés et FPMA	Sophie MERCADAL	Collège d'Albret à DAX Elue à la CAPA des certifiés et FPMA
Christine MOINE-UIBER	Lycée Brémontier à BORDEAUX Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des Certifiés et FPMA	Laurence NAUMOT	LG René Cassin à BAYONNE Elue à la CAPA des certifiés et FPMA

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsas.org